

demeuraient confondus et ravis de tant de simplicité et de bonté.

En 1903, la loi sur la dispersion des religieux fut appliquée au Commissariat de la rue Falguière. Mgr Potron, qui avait été la providence de tant de malheureux, se trouvait, par suite, sans asile. Le Cardinal archevêque de Paris, se souvenant des services qu'il avait rendus à son diocèse, lui offrit l'hospitalité à l'infirmerie Marie-Thérèse, charmante maison de retraite pour les invalides du sacerdoce.

Il y avait deux ans qu'il habitait ce refuge, sans rien changer à sa manière de vivre et de faire, quand, à la suite des confirmations qu'il avait données cette année, il sentit une aggravation de fatigue. Il se retira à Fribourg dans la maison qu'habitent ses frères en religion. Là, il fut, et de la part des Religieux et de la part des Franciscaines Missionnaires de Marie, l'objet des soins les plus assidus et les plus dévoués.

Mais l'heure de la récompense avait sonné pour ce bon et fidèle serviteur, et, le 10 août, en la fête de saint Laurent, Mgr Potron rendait le dernier soupir dans les sentiments de la foi la plus vive et de la plus ardente piété. Il repose en terre étrangère, au milieu de ses frères, ainsi qu'il l'avait toujours demandé à Dieu.

Il était juste que Paris rendit hommage à celui qui avait tant travaillé dans le diocèse. Un service solennel que voulut bien présider Mgr Le Roy, évêque d'Alinda, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, fut célébré le 5 septembre dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires. A cette cérémonie funèbre s'étaient rendus, outre plusieurs de ses frères en religion, Mgr Deramcourt, évêque de Soissons, plusieurs vicaires généraux et chanoines, les curés de certaines paroisses, des ecclésiastiques, les membres de plusieurs congrégations tant d'hommes que de femmes. S. Em. le cardinal de Paris s'était fait représenter par les Vicaires généraux, son secrétaire particulier et par M. le promoteur. Les neufs, combles de fidèles comme aux jours de grandes solennités, attestaient que les sympathies que le vénérable défunt s'était acquises demeuraient audelà du tombeau.

*(Semaine religieuse de Paris.)*

